



## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 638-2025 PORTANT SUR LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX

#### Règlement numéro 638-2025

Par la présente est donné par la soussignée que lors de sa séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, tenue le 3 juin 2025, le conseil municipal a adopté son Règlement numéro 638-2025 portant sur les ententes relatives à des travaux municipaux.

Ce projet de Règlement a pour objet :

La délivrance d'un permis de construction ou de lotissement ou d'un certificat d'autorisation pour un projet de développement résidentiel, pouvant inclure certains usages commerciaux, selon la réglementation de zonage en vigueur, est assujettie à la conclusion préalable d'une entente entre le promoteur et la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot portant sur la réalisation des travaux relatifs aux infrastructures et équipements municipaux et publics et sur la prise en charge ou le partage des coûts relatifs à ces travaux, conformément aux dispositions du présent Règlement.

La délivrance d'un tel permis de construction ou de lotissement ou d'un certificat d'autorisation pour un projet de développement résidentiel, pouvant inclure certains usages commerciaux, selon la réglementation de zonage en vigueur, peut également être assujettie au paiement par le requérant d'une contribution destinée à financer tout ou une partie d'une dépense liée à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux requis pour assurer la prestation accrue de services municipaux découlant de l'intervention visée par la demande de permis ou de certificat.

Le certificat de conformité à l'égard de ce Règlement a été émis par la MRC des Maskoutains, en date du 20 juin 2025 et l'entrée en vigueur est émise par le présent avis public.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit Règlement en se présentant au bureau municipal situé au 421, 4<sup>e</sup> Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot, aux heures régulières d'ouverture, ou en consultant le site Internet de la Municipalité.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 3 juillet 2025.

Micheline Martel, OMA  
Directrice générale et greffière-trésorière